



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-59940>

Département(s) de publication : **75, 93**

Annonce n° **24-59940**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** SOLIDEO

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 32692395000207

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75009

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 75, 93

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation :** <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=878682&orgAcronyme=h6b>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Tous les échanges doivent passer par la plateforme dématérialisée Maximilien

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les candidats devront remettre les formulaires DC1 et DC2 fournis dans le DCE. Les rubriques considérées desdits formulaires devront être renseignées et complétées de telle sorte que les informations ci-après sollicitées soient bien fournies. - Une lettre de candidature établie sur un imprimé DC1 complété (joint au DCE) ou équivalent indiquant notamment : les nom, adresse, numéros de téléphone et de télécopie du siège du candidat / les raison sociale, forme juridique et, le cas échéant, le numéro d'immatriculation au registre du commerce ou le numéro SIREN du candidat, sinon le numéro de TVA intracommunautaire. En lieu et place de ce Document, le candidat a la possibilité de présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen « DUME » (cf. article R. 2143-4 du Code de la commande publique). - Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-

15 à R. 2162-21 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (via le DC1 fourni dans le DCE). - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité. - Si le signataire n'est pas le représentant légal du candidat, un pouvoir en vigueur doit être fourni. Ce dernier doit être signé par le représentant légal du candidat qui atteste de la capacité du signataire à représenter le candidat. En cas de groupement, le pouvoir est à fournir pour l'intégralité des membres du groupement dont le signataire n'est pas le représentant légal.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, sur les trois derniers exercices disponibles (en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles). Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent et notamment par la production d'une déclaration appropriée de banques ou d'une preuve d'une assurance pour les risques professionnels (via le DC2 joint au DCE). - Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Une liste de références réalisées au cours des cinq dernières années portant sur des travaux similaires indiquant le montant de la prestation, la date et le destinataire public ou privé. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 24/06/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Autre acheteur public

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux de démolition des plateformes temporaires situées sur la ZAC du Village Olympique et Paralympique

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45111100

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de démolition de plateformes temporaires, la reconstitution de la piste d'athlétisme du Gymnase Aimée Lallemand ainsi que la suppression à l'accès au lycée Cachin depuis l'une des plateformes dans l'emprise de la ZAC du Village Olympique et Paralympique. Ce marché intervient dans le cadre de l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Seine-Saint-Denis (93)

**La consultation comporte des tranches** : Oui

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Le marché est rémunéré aux quantités réellement exécutées. Les prix unitaires et forfaitaires du bordereau de prix (BPUF) sont appliqués aux quantités réellement

exécutées. Ces prix ne nécessitent pas la notification d'un bon de commande. La détermination de la somme due s'obtient en multipliant ces prix par les quantités réellement exécutées et constatées. Les quantités ne sont indiquées dans le DQE qu'à titre prévisionnel. Le montant du DQE des travaux rémunérés aux quantités réellement exécutées (DQE) est estimatif, mais il sert de montant de référence pour les calculs de l'avance et de la retenue de garantie, ainsi que pour la mise en oeuvre des articles 14 à 15 du CCAG/Travaux. Conformément à l'article R.2113-4 du Code de la commande publique, le marché comprend une tranche ferme et deux tranches optionnelles : - Tranche ferme (TF) : Démolition parcelle JOP, - Tranche optionnelle 1 (TO1) : Démolition intégrale des structures de chaussée, - Tranche optionnelle 2 (TO2) : Plus-value aux prix B113 et M100 pour évacuation hors site en centre de valorisation de GNT. La décision d'affermissement de chaque tranche optionnelle peut intervenir durant toute la période d'exécution de la tranche ferme. Chaque décision d'affermissement interviendra au plus tard le 31/12/2024. Un ordre de service est émis par le pouvoir adjudicateur pour notifier au titulaire l'affermissement de chaque tranche optionnelle. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas affermir les tranches optionnelles. En cas de non-affermissement, le titulaire ne peut prétendre au versement d'aucune indemnité de dédit ou d'attente. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004 Paris. Introduction de recours : Référé précontractuel qui peut être exercé jusqu'à la signature du contrat (CJA art L 551-1 et suivants); Référé contractuel qui peut être exercé dans les 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat (CJA article L 551-13 et suivants); Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn et Garonne", qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/05/2024**